

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-37

AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES COMMUNES DE LAGUEPIE, MANSONVILLE, MONTECH, et NOHIC

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) MANSONVILLE Aménagement des abords du multiservices	287	37 040	19 000	36 %	<u>6 840 €</u>
2) MONTECH Création d'une cours de récréation côté école élémentaire - 2ème groupe scolaire <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07.	3 122	36 180	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>
3) MONTECH Création d'une cour de récréation côté école maternelle <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07.	3 122	35 118	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>

DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DE CONTRATS DE PAYS

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
4) LAGUEPIE Aménagements qualita- tifs sur les espaces publics au lotissement La Mayounelle <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi-Quercy - année 2 - phase 2. Commission Permanente du 19.06.06.	792	60 412	60 412	20 %	<u>12 082 €</u>
5) NOHIC Création d'un jardin public <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Montalbanais - année 3 - phase 1 ou 4ème programme.	907	21 332	21 332	forfait	<u>5 300 €</u>

TOTAL :28 782 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2007	500 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	141 293 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	28 782 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	170 075 €
Disponible	329 925 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-37

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**
COMMUNES DE LAGUEPIE, MANSONVILLE, MONTECH, et NOHIC

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 28 782 € :

** demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) MANSONVILLE Aménagement des abords du multiservices	287	37 040	19 000	36 %	<u>6 840 €</u>
2) MONTECH Création d'une cours de récréation côté école élémentaire - 2ème groupe scolaire <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07.	3 122	36 180	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>
3) MONTECH Création d'une cour de récréation côté école maternelle <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07.	3 122	35 118	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>

** demandes de subventions présentées dans le cadre de contrats de pays*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
4) LAGUEPIE Aménagements qualita- tifs sur les espaces publics au lotissement La Mayounelle <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi-Quercy - année 2 - phase 2. Commission Permanente du 19.06.06.	792	60 412	60 412	20 %	<u>12 082 €</u>
5) NOHIC Création d'un jardin public <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Montalbanais - année 3 - phase 1 ou 4ème programme.	907	21 332	21 332	forfait	<u>5 300 €</u>

TOTAL :28 782 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,